

UN1TÉ

MO AGRICULTEURS PARIS



LE DROIT AU REPOS ?

- Des arbitrages scandaleusement tardifs
- Des temps de repos fictifs

Des personnels informés **après 22 heures** pour des prises de service **dès l'aube** le lendemain. Cette pratique est indigne et irrespectueuse à l'égard des CRS engagés.

Ces décisions inacceptables, prises en totale contradiction avec les règles élémentaires de protection des personnels, aggravent encore une pénibilité déjà extrême.

Les CRS ne sont pas des variables d'ajustement, ni une ressource corvéable à l'infini !

UN1TÉ saisit le Directeur central des CRS.

Pour **UN1TÉ**, les personnels ont droit à leur temps de repos sans contraintes. Il ne peut être ni contourné ni sacrifié au gré d'arbitrages de dernière minute.

Nos autorités d'emploi portent une responsabilité pleine et entière.

Suivez-nous



UN1TÉ MI
FO

13/01/2026